



DAFPIC de Région académique de Normandie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Introduction	3
Les Missions d'une Dapfic de région académique	4
Principes de construction d'une Dapfic unique au service des 2 académies	4
Direction de la Dapfic de région académique.....	5
Organisation de la DAFPIC en 3 pôles et 2 services	6
Pôle procédures réglementaires et certification.....	6
La mission régaliennne du Service académique de l'Inspection de l'apprentissage (SAIA).....	6
La mission de recevabilité et d'organisation des jurys du DAVA.....	6
La mise des procédures réglementaires	6
CNCP	6
Pôle développement de la formation professionnelle	7
Politique des réseaux d'établissements de formation	7
Développement de la formation professionnelle continue.....	8
Développement du développement de l'apprentissage en ERLE.....	8
Pôle Stratégie partenariale	8
Partenariat stratégique	8
Partenariat Education Economie.....	9
Partenariat Emploi Formation.....	9
Service support et conseil.....	9
Service Qualité et Performance.....	9
Organigramme	10

DOCUMENT DE TRAVAIL

Introduction

Décision

Dans le cadre du schéma de mutualisation, les recteurs des académies de Caen et de Rouen ont décidé de la création à la rentrée 2016 d'une Dapfic de région académique commune aux deux académies.

Ce texte en rappelle le contexte, présente des solutions de structuration en tenant compte des textes réglementaires et propose un calendrier de mise en œuvre. Il part de l'existant et des savoir-faire en place dans les actuelles délégations académiques pour analyser la façon de les mobiliser dans une Dapfic de région académique. Les personnels sur fonds propres des deux GIP FCIP ne sont pas discutés dans cette présentation.

Contexte

Cette décision s'inscrit dans une évolution forte marquée par la réforme de l'administration territoriale, la réforme de la formation professionnelle (loi du 5 mars 2014), le changement déjà amorcé de la politique du conseil régional, et la politique de valorisation de la formation professionnelle impulsée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Impact de la réforme territoriale

Elle conduit les deux académies de Normandie à s'adresser toutes deux à des décideurs uniques dans un nouveau périmètre régional et à dialoguer avec des services du conseil régional et des directions régionales (Directe, DRAAF et DRJSCS en particulier) et les opérateurs de l'Etat en région (Pôle Emploi).

Les autres acteurs de l'orientation-emploi-formation professionnelle s'organisent au niveau régional et ne présenteront à court terme qu'un interlocuteur unique. Peuvent être cités les branches professionnelles, les OPCA, OPACIF et OCTA, les partenaires sociaux, qu'il s'agisse des syndicats de salariés ou des fédérations patronales (MEDEF, CG-PME, UPA), les chambres consulaires ou des CFA.

Il apparaît alors nécessaire que les deux académies puissent garantir l'unicité de parole à l'ensemble des interlocuteurs. C'est la logique qui est inscrite dans le décret 2015-1616 créant les régions académiques, qui disposeront ainsi d'une DAFFPIC, outil qui pourra utilement faire l'objet d'une certification en terme de qualité de structure et de service.

Réforme de la formation professionnelle

La loi 2014-288 et ses décrets d'application réforment en profondeur la formation professionnelle en France. Cela concerne la gouvernance avec l'introduction du quadripartisme dans les instances que sont le CNEFOP et le CREFOP mais aussi les compétences qui sont données - au travers des COPANEF et COPAREF- aux partenaires sociaux. Si entre la formation initiale et la formation continue, les modalités différentes de financement et d'élaboration de la carte des formations sont renforcées, la loi s'inscrit dans une logique de formation tout au long de la vie.

L'introduction du conseil en évolution professionnelle (CEP), du compte personnel de formation (CPF) ou du socle de compétences pour les adultes (Cléa) sont des évolutions importantes, toutes ouvertes aux jeunes dès qu'ils quittent le système éducatif. Pour ces jeunes est également prévu un droit au retour en formation initiale.

Il convient de pointer le décret 2015-790 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue qui obligera à partir du 1^{er} janvier 2017 les acheteurs de formation continue à s'assurer que les organismes de formation sont détenteurs d'un label qualité parmi ceux listés par le CNEFOP.

Politique du conseil régional

Le président du conseil régional a déjà lancé un « Grenelle normand de l'apprentissage » affichant des objectifs élevés pour le nombre d'apprentis en région (50 % du nombre d'apprentis de plus en fin de mandat), ce qui ne sera pas sans effet sur la carte des formations professionnelles initiales.

Les politiques d'achat de formation pour les adultes des deux anciens Conseil régionaux différaient tant pour les contenus (orientation à l'ouest, qualifiant à l'est) que pour la mise en œuvre (taille des lots) qu'il y aura

nécessairement une nouvelle politique pour la formation des demandeurs d'emploi. A court terme le plan « 1 million de formations » pèsera sur la stratégie d'achat de la Région. Celle-ci est le premier donneur d'ordre des 8 Greta.

Démographie scolaire

Si l'académie de Rouen peut prévoir pour quelques années un maintien de ses effectifs, l'académie de Caen est déjà engagée dans une baisse marquée de ses effectifs en collège. L'arrivée de ces promotions réduites à l'entrée en seconde puis à l'entrée dans l'enseignement supérieur conduira inévitablement à une adaptation de la carte des formations initiales dans un contexte d'augmentation du nombre d'apprentis.

Politique du ministère de l'éducation nationale

Le ministère de l'éducation nationale impulse des évolutions structurantes pour la formation professionnelle. Peuvent être cités les campus des métiers et qualifications, les lycées des métiers, le plan « 500 nouvelles formations » ou le rapprochement entre les dispositifs de formation d'adultes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Les Missions d'une Dafpic de région académique

Les missions s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par les recteurs des deux académies au sein du Comité régional académique. La délégation (Dafpic), contribue aux orientations stratégiques, et, sous la conduite du délégué (Dafpic), opérationnalise ces missions auprès des acteurs et des structures de l'Éducation nationale comme des interlocuteurs et partenaires extérieurs. Elles se déclinent dans les trois champs du pilotage, de l'expertise et de l'évaluation :

Pilotage

- impulsion et valorisation des synergies entre les voies de formation ;
- développement et renforcement de la coopération et des projets structurants entre les acteurs ;
- politique des réseaux d'établissements de formations technologiques et professionnelles ;
- politique de l'apprentissage en EPLE ;
- politique de la formation professionnelle continue en EPLE ;
- mise en œuvre du CPRDFOP ;
- stratégie partenariale : Éducation-Économie, ... ;
- accompagnement et suivi des dispositifs nationaux (pôles de stage, parcours avenir,...).

Expertise

- expertise pédagogique de l'alternance et de la formation pour adultes ;
- instruction des dossiers relatifs à la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et apprentissage ;
- appui aux structures pour l'utilisation des fonds européens ;
- liaisons avec les corps d'inspection ;
- appui à la gestion des apprentis de la Fonction publique ;
- enseignement de la sécurité au travail.

Évaluation / contrôle

- contrôle régalien de l'apprentissage en Région ;
- suivi du CPRDFOP ;
- critères de labellisation et suivi des structures labellisées ;
- mesure et suivi de la performance ;
- contrôle et évaluation de la VAE.

Principes de construction d'une Dafpic unique au service des 2 académies

- une gouvernance de la délégation assurée par un Dafpic de région académique assisté de 2 adjoints ;
- une structuration en pôles stratégiques traduisant les missions intégrées à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui s'inscrivent dans le périmètre de la région académique ;

- l'opportunité d'une réorganisation pour renforcer certains pôles de la Dapfic : notamment la création des conditions d'une mutualisation des ressources, d'un renforcement des expertises et d'un travail collectif au bénéfice des deux académies ;
- un principe de subsidiarité qui installe un pilotage prenant appui d'abord sur les réseaux d'établissements et en dehors uniquement pour les actions qui ne concernent pas tous les opérateurs ;
- l'assurance d'une lisibilité des services de la délégation à l'interne et à l'externe.
- sans impact sur les périmètres actuels de gestion des ressources humaines :
 - o pas de mobilité géographique obligatoire pour les personnels en poste actuellement dans les services académiques concernés des deux académies ;
 - o pas de ruptures des chaînes hiérarchiques académiques : les personnels d'une académie sont évalués par un supérieur hiérarchique en poste dans la même académie et leurs carrières gérées par les services des académies d'affectation des agents ;
 - o pour chaque fonction ou mission assurée au sein de la délégation, une réalisation par un service / une personne afin d'éviter les doublons.
- une localisation bi-sites matérialisée par une répartition des pôles entre les sites des deux académies. A titre exceptionnel, notamment pour des raisons de proximité académique, lorsque cela facilite le fonctionnement, implantation d'un pôle sur un rectorat avec une antenne sur l'autre ;
- maintien de chaque GIP FCIP adossé aux académies, des 2 CFA académiques et des 8 Greta. Explicitation dans la répartition des missions entre la Dapfic elle-même, les GIP FCIP et les CFA académiques¹.

Direction de la Dapfic de région académique

Le site du ministère de l'éducation nationale précise que « Conseiller du recteur, le Dapfic participe à la définition et la mise en œuvre de la politique académique dans le champ de l'ensemble des formations professionnelles en liaison avec tous les responsables concernés ».

La direction de la Dapfic de Région académique est assurée par le Dapfic, conseiller des recteurs (au sens du décret n° 2014-765 du 3 juillet 2014 modifiant le décret n° 90-427 du 22 mai 1990) et deux adjoints :

- un Dapfic de Région académique, affecté à Caen auprès du recteur de Région académique ;
- deux adjoints affectés l'un à Caen, l'autre à Rouen.

Les deux adjoints sont sous l'autorité fonctionnelle du Dapfic de région académique. Les responsabilités sont réparties entre eux à l'échelle de la région académique suivant les grandes missions transversales énoncées ci-dessus et en fonction de la répartition des champs professionnels spécifiques. Chaque adjoint au DAFPIC exerce une autorité hiérarchique sur les personnels en poste dans les académies respectives.

La direction des GIP FCIP

Les adjoints au Dapfic sont nommés directeurs des GIP FCIP respectifs. Le directeur du GIP FCIP est nommé par le recteur de chaque académie (article 21 de la convention constitutive type annexée à la circulaire MEN 2013-037). Les GIP FCIP étant des outils de la politique de formation professionnelle d'une académie, le fait que les adjoints en soient directeurs garantit la continuité entre l'action de la Dapfic et celle des GIP FCIP. Nombreux sont les exemples de difficultés de fonctionnement dans les académies qui avaient fait le choix d'un directeur de GIP FCIP différent du Dafco ou Dapfic.

¹ Par exemple, c'est au GIP FCIP d'assurer la gestion des ressources humaines qui lui sont propres, la Dapfic venant en appui et pour assurer le contrôle réglementaire.

Organisation de la DAFPIC en 3 pôles et 2 services

Pôle procédures réglementaires et certification

Ce pôle regroupe l'ensemble des missions régaliennes liées à l'organisation des examens, la certification et les contrôles réglementaires des dispositifs de formation continue, d'apprentissage et d'alternance. On y retrouve quatre services principaux :

- la mission régalienne du SAIA ;
- la mission de recevabilité et d'organisation des jurys du DAVA ;
- la mise en œuvre des procédures réglementaires ;
- la correspondance régionale de la CNCP.

La mission régalienne du Service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA)

- auprès de la Préfecture de région : élaboration de la liste des établissements habilités à percevoir la taxe d'apprentissage ;
- auprès du Conseil régional : instruction des demandes de subventions liées à des dépenses d'investissements des CFA, appui à la rédaction des conventions quinquennales, contrôle des annexes pédagogiques, suivi des conseils de perfectionnement ;
- auprès de la Direccte en relation avec l'inspection du travail : gestion des conflits ;
- conseil aux usagers (entreprises ; apprentis ; familles) ;
- modulation de la durée du contrat d'apprentissage ;
- dérogation aux dates d'entrée en apprentissage ;
- contrôle des absences d'apprentis dans les CFA ;
- contrôle pédagogique des CFA et des entreprises formatrices ;
- autorisation à enseigner ou à diriger un CFA ;
- modalités et contrôle de la scolarité des apprenants.

Certaines missions sont assurées avec l'appui des conseillers techniques des DASEN, s'agissant notamment du contrôle de la scolarité des apprenants.

La mission de recevabilité et d'organisation des jurys du DAVA

Le pôle est chargé de prononcer la recevabilité et d'organiser les jurys au titre du DAVA. La démarche d'accompagnement sera menée par les Greta qui retrouveront la mission de développement de la VAE en tant que prestation.

La mise des procédures réglementaires

Elle comportera les missions suivantes :

- organisation des examens et certification :
 - habilitation à pratiquer le CCF ;
 - habilitation et suivi de la mise en œuvre du B2i adultes et du DCL.
- organisation et contrôle de la certification en apprentissage
 - les positionnements réglementaires ;
 - la réalisation de sessions intermédiaires.

CNCP

Un **correspondant régional de la CNCP** assure à la demande du préfet le conseil et l'accompagnement des organismes voulant déposer une certification au répertoire national et la première analyse du dossier.

Pôle développement de la formation professionnelle

Politique des réseaux d'établissements de formation

L'une des missions des réseaux d'établissements de formation réside dans les travaux préparatoires à la carte des formations professionnelles initiales dans le cadre des orientations du CPRDFOP. Pour cela il est décidé d'étendre aux deux académies le principe d'un travail en « réseaux d'établissements » expérimenté depuis 2014 dans l'académie de Rouen. Il est également décidé en accord avec la Région Normandie de reprendre le principe d'un appel à projet pluriannuel et d'une ouverture à l'ensemble des opérateurs de formation initiale comme mis en œuvre à Caen ces dernières années.

Un premier découpage en 10 réseaux dont un relevant du pilotage de la DRAAF est proposé. Par méthode de construction, un diplôme n'est associé qu'à un domaine et donc un réseau. Certains réseaux peuvent être découpés en domaines professionnels (5 maximum) comme indiqué sur le schéma ci-dessous qui a été porté à l'expertise des corps d'inspection :

RESEAU	DOMAINE
COMMERCE ET VENTE - SERVICES AUX ENTREPRISES	COMMERCE ET VENTE
COMMERCE ET VENTE- SERVICES AUX ENTREPRISES	TRANSPORT ET LOGISTIQUE
COMMERCE ET VENTE- SERVICES AUX ENTREPRISES	SERVICES AUX ENTREPRISES
CONSTRUCTION - TRAVAUX PUBLICS ET ECOCONCEPTION	CONSTRUCTION
CONSTRUCTION - TRAVAUX PUBLICS ET ECOCONCEPTION	TRAVAUX PUBLICS
ENERGIES et SYSTEMES NUMERIQUES	GENIE ELECTRIQUE ET SYSTEMES NUMERIQUES
ENERGIES et SYSTEMES NUMERIQUES	ENERGETIQUE
MAINTENANCE ET CONDUITE DE SYSTEMES	VEHICULE ET MATERIEL
MAINTENANCE ET CONDUITE DE SYSTEMES	CONDUITE DES SYSTEMES
MAINTENANCE ET CONDUITE DE SYSTEMES	MAINTENANCE DES SYSTEMES
MATIERE ET PROCEDES DE TRANSFORMATION	CONCEPTION PRODUIT-PROCESS
MATIERE ET PROCEDES DE TRANSFORMATION	PRODUCTION-MATERIAUX
METIERS D'ART, MODE, DESIGN ET INDUSTRIES CONNEXES	METIERS D'ART
METIERS D'ART, MODE, DESIGN ET INDUSTRIES CONNEXES	AUDIOVISUEL
METIERS D'ART, MODE, DESIGN ET INDUSTRIES CONNEXES	MODE
METIERS D'ART, MODE, DESIGN ET INDUSTRIES CONNEXES	DESIGN
METIERS D'ART, MODE, DESIGN ET INDUSTRIES CONNEXES	INDUSTRIES CONNEXES
SANITAIRE ET SOCIAL, SERVICES AUX PERSONNES	COIFFURE ET ESTHETIQUE
SANITAIRE ET SOCIAL, SERVICES AUX PERSONNES	SANTE
SANITAIRE ET SOCIAL, SERVICES AUX PERSONNES	HYGIENE-PROPRETE
SANITAIRE ET SOCIAL, SERVICES AUX PERSONNES	SERVICES AUX PERSONNES
SANITAIRE ET SOCIAL, SERVICES AUX PERSONNES	SOCIAL
TOURISME HOTELLERIE RESTAURATION ALIMENTATION	RESTAURATION
TOURISME HOTELLERIE RESTAURATION ALIMENTATION	METIERS DE BOUCHE
TOURISME HOTELLERIE RESTAURATION ALIMENTATION	TOURISME
CHIMIE	CHIMIE
AGROALIMENTAIRE	AGROALIMENTAIRE

Ce projet conduit à des réseaux de tailles variables (de 8 à 141 établissements et de 450 à presque 20 000 apprenants). Une sous-animation par domaines pourra être mise en place pour les plus importants. Pour les domaines volumineux (commerce-vente, services aux entreprises...), une animation infrarégionale (mais pas systématiquement calquée sur les académies) pourrait être envisagée.

L'animation sera assurée par un bureau avec au moins un représentant de la branche professionnelle, un inspecteur et un chef d'établissement, en veillant à ce que les deux derniers soient représentatifs des deux académies. Les corps d'inspection seront bien sûr associés. Un CFC de la Dapfic, « référent » de champ du réseau d'établissements de formation, viendra les assister. Il apportera en qualité de référent son expertise et sa veille socio-économique sur ce thème pour l'ensemble des actions de la Dapfic. Sous réserve d'accord, le parrainage de chaque réseau par un académicien de l'académie des technologies serait poursuivi tel qu'il est mis en place actuellement dans les réseaux de l'académie de Rouen.

Cette organisation en réseaux conduira aussi certains établissements à une réflexion sur leur offre de formation et à mieux circonscrire un champ de labellisation Lycée des Métiers.

Enfin, dans le cadre du continuum Bac -3 Bac +3, la dimension enseignement supérieur devra être réfléchi pour proposer aux présidents des universités d'intégrer a minima les formations professionnelles du type DUT et licences professionnelles dans une logique de parcours de formation. Cette articulation existe déjà au sein des Campus des Métiers et des Qualifications.

Développement de la formation professionnelle continue

Le pilotage des Greta porte sur la démarche commerciale, la communication, la coordination des réponses aux appels d'offres, la création d'ingénieries nouvelles et la formation des personnels des Greta.

La partie du pilotage du réseau des Greta touchant au qualifiant sera assurée par les CFC référents de thèmes de réseaux d'établissements déjà évoqués ci-dessus. Actuellement leur mission relève à Caen pour partie de réponses à des appels d'offres, ce qu'ils ne pourront plus faire et qui est fait à Rouen pour une part par les CFC placés auprès des Greta. Ceci suppose de renforcer la cellule de réponse aux appels d'offres comme proposé ci-dessous.

Il est proposé de mettre en place un Cafoc regroupant, outre les missions de formation des personnels du réseau, une cellule ingénierie comprenant la cellule numérique. Cette cellule ingénierie sera à la fois la cellule de réponse aux appels d'offres qu'ils soient portés collectivement par un GIP ou Greta par Greta et une cellule qui développera de l'ingénierie au bénéfice des Greta. Le transfert de compétences construites dans les projets européens, de compétences numériques ou d'ingénierie créée une seule fois sera ainsi facilité.

Par ailleurs une partie de l'animation pédagogique des Greta ne relève pas du qualifiant et donc des CFC référents. Il s'agit de l'orientation d'adultes, du Cléa et des formations générales. Il faut y ajouter les relations aux grands comptes, le suivi de l'activité et l'animation de la qualité, ainsi que l'accompagnement à la VAE.

Développement de l'apprentissage en EPLE

Une des missions de la Dafpic est de coordonner le développement de l'apprentissage en EPLE conformément à la politique de la région académique. L'apprentissage en EPLE s'appuie sur deux CFA académiques distincts disposant chacun d'une offre de formation, chaque CFA sous l'autorité d'un directeur. En revanche, c'est à chaque CFA académique de se coordonner en interne et de gérer son personnel ; ils ne font pas partie de la Dafpic.

Les missions sont alors les suivantes :

- développement de l'apprentissage en EPLE (en particulier mixité de public et de parcours) ;
- problématiques pédagogiques de l'alternance ;
- animation des CFA académiques ;
- plan de formation des personnels des CFA académiques ;
- organisation et participation au ROP.

Pôle Stratégie partenariale

Au sein de la région académique, ce pôle aura pour mission de construire et développer des actions de coopération avec des partenaires institutionnels, opérationnels et financiers au profit des élèves, des apprentis, des adultes de la formation continue et au service des EPLE, GRETA, CFA, réseaux d'établissements, CMQ.

Sa mission consiste à accompagner et suivre les partenariats et à proposer à la direction une stratégie qui favorise le développement de la formation professionnelle. Elle prend appui sur l'existant pour capitaliser et fidéliser les relations avec le monde économique. Elle met en œuvre une démarche prospective de développement des partenariats en lien avec les besoins des territoires.

Trois champs d'activités : partenariat stratégique, partenariat Education Economie et partenariat Emploi Formation.

Partenariat stratégique

- établir et organiser les relations avec les partenaires institutionnels en région (Directe, Région, Pôle Emploi, DRRT....) ;

- construire et maintenir des relations durables avec les partenaires socioéconomiques (organisations patronales, branches professionnelles...);

Partenariat Education Economie

- assurer la déclinaison régionale des accords cadre nationaux et des conventions nationales ;
- contribuer à l'organisation et l'animation des actions événementielles (semaine de l'industrie, semaine de l'entreprise...);
- coordonner la relation éducation économie (CLEE) au sein des Bassins d'éducation ;
- contribuer au recrutement, à la formation et à l'animation des conseillers à l'enseignement technologique ;
- coordonner et accompagner les dispositifs nationaux (Pôles de Stages, mon-stage-en-ligne...);
- favoriser la mise en relation des EPLE avec le monde économique ;
- favoriser l'immersion des enseignants dans les entreprises ;
- contribuer au parcours avenir en lien avec les SAIO ;
- développer l'esprit d'entrepreneuriat.

Partenariat Emploi Formation

- participer à la construction et la coordination des projets structurants ;
- capitaliser les informations issues des relations avec les financeurs et les prescripteurs opérationnels ;
- participer aux différentes instances partenariales sur le territoire de la Région Académique sous pilotage DIRRECTE (SPEP) ou REGION (Contrats d'objectifs) ;
- contribuer à l'organisation et l'animation des actions événementielles (forum pour l'emploi, forum pour l'alternance, jobs dating);
- partenariat avec la CARSAT (désormais fusionnée) : enseignement de la sécurité au travail.
-

Service support et conseil

Ce service a la vocation traditionnelle de support pour soutenir la DAFPIC dans ses missions et conseiller les EPLE, CFA académiques, GIP FCIP et Greta, pour les questions administratives et financières, et RH.

La cellule Ressources humaines assure les missions de GRH de la DAFPIC et vient en appui des structures et GRETA pour leurs propres ressources humaines.

Dans cette optique, c'est aussi le Service support et conseil qui suit la mise en œuvre de l'apprentissage dans la fonction publique. Cette mission consiste à accompagner les services ou structures de l'éducation nationale « employeurs potentiels » d'un apprenti de la fonction publique à : définir le poste ; publier le poste sur la BIEP ; identifier le CFA porteur de la formation ; assurer la gestion RH employeur des apprentis sous contrat d'apprentissage.

Au-delà des fonctions habituelles pour les aspects administratifs, financiers et de gestion des ressources humaines, le service assurera l'expertise du portage des fonds européens régionaux (FSE/FEDER) ou transeuropéen (Interreg/Erasmus+) au sein des deux académies. Cette expertise doit continuer à être entretenue par le portage direct de projets. Elle doit aussi être mise à la disposition des structures de l'éducation nationale dans les deux académies.

Service Qualité et Performance

Ce service vise à inscrire la DAFPIC dans une démarche d'amélioration continue et d'efficacité des unités et/ou des structures de formation professionnelle. Ses travaux permettent à la direction d'influer sur les stratégies arrêtées pour chacun des pôles opérationnels et d'améliorer l'organisation interne de la DAFPIC.

En tenant compte de la politique nationale, de sa déclinaison régionale et de l'environnement socio-économique, son activité consiste à :

- analyser les données socio-économiques sectorielles pour contribuer à l'évaluation du CPRDFOP ;
- assurer l'accompagnement, le suivi et le contrôle des structures de formation labellisées (Lycée des Métiers ; Campus des Métiers et des Qualifications ... ;
- garantir le label Eduform pour les structures concernées ;

- collecter et analyser les expertises pédagogiques de corps d'inspection sur les dispositifs et prestations pédagogiques dans le domaine de la relation emploi formation ;
- analyser les résultats aux appels d'offre ;
- analyser les résultats aux examens ;
- analyser les bilans financiers ;
- produire les rapports annuels d'activités ;
- analyser l'offre de formation (attractivité, fragilité, décrochage..) ;
- apprécier la qualité des partenariats (stratégique, Education Economie, Emploi Formation) ;
- mettre en place les instances propres à la formation continue pour adultes ;
- accompagner et évaluer les pratiques pédagogiques dans les GRETA.

Organigramme

La Dafpic anime les structures mises en place dans les académies pour réaliser les missions de l'éducation nationale pour la formation tout au long de la vie : les Greta, les GIP FCIP, et les CFA académiques (celui de Rouen étant porté par le GIP FCIP). S'y ajoutent les réseaux d'établissements, qui n'ont pas de personnalité juridique, ainsi que les Campus des métiers et des qualifications et bien sûr les EPLE.

La structuration de la Dafpic elle-même peut être décrite par le schéma ci-dessous :

